L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 61, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN 8 19
DO. TROIS FOIS PAR SEMAINE. 3 19 } payable d'avance

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 4 AVRIL 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.
POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
POUR MAIRE:
WILLIAM FRERET.

ELECTION MUNICIPALE.

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'élection municipale. Tous les votans seront sans doute à leur poste. Espérons que les choix seront dictés par l'intérêt général.

Encore un mot sur l'élection du maire. Tout citoyen impartial apprécient les moyens si différens qui ont été employés par les partisans des deux candidats. Les amis de M. Prieur se sont bien moins attachés à faire son éloge qu'à calomnier M. Freret; mais il faut leur rendre cette justice qu'ils ont rempli cette tache avec un zèle digne d'une meilleure cause: articles de journaux sous toutes les formes, pamphlets anonymes, tout a été mis en œuvre; les amis de M. Fréret, au contraire, se sont bornés à rappeler quelques uns des titres nombreux du maire actuel à la reconnaissance de ses concitoyens. D'un côté, l'on attaque avec violence; de l'autre, on ne se défend même pas: plus de confiance qu'on est dans le bon sens du peuple.

On offre à M. Fréret de lui fournir des faits nombreux, circonstanciés, contre l'administration de M. Prieur; il refuse avec indignation. Mais en revanche le public est inondé des attaques les plus malveillantes et les moins fondées dirigées contre M. Fréret par les amis de M. Prieur. Telle est la différence entre les deux candidats: elle est caractéristique et décisive.

M. Fréret, de l'aveu de tous les hommes impartiaux, a mieux gouverné la ville qu'aucun de ceux qui l'ont précédé dans les fonctions de maire; il est, encore de l'aveu de tous, intelligent, actif, zélé, impartial, indépendant, serviable, accessible à tous. Le public sait cela ou doit le savoir; s'il n'en tient pas compte tant pis pour lui: car on ne trouve pas facilement un administrateur comme M. Fréret, et c'est au profit du peuple, après tout, que tourne une bonne administration.

Quoique l'élection du maire ne soit pas à proprement parler une affaire de parti, on ne doit pas perdre de vue que les Démocrates-Tories voteront tous pour M. Prieur et que si leur candidat venait à être élu on ne manquerait pas de le proclamer comme une victoire des torys: ce qui pourrait beaucoup nuire au parti démocrate-whig aux élections de juillet. Qu'on y songe donc; car la lutte d'aujourd'hui peut avoir, par ces considérations, de déplorables conséquences pour l'avenir du parti et du pays.

On cherche à faire croire que M. Fréret voudrait priver les citoyens naturalisés de leur droit de vote. C'est une manœuvre imaginée par ses ennemis pour séduire ceux qui ne connaissent ni les lois, ni les principes des *Natives-Américains*. Jamais on n'a songé à priver les citoyens naturalisés de leur droit de suffrage; mais alors même qu'on le voudrait, on ne le pourrait pas; parce que la loi s'y opposerait.

Il ne faut pas perdre de vue que le maire n'a que peu ou point de places à donner; qu'il n'a aucune influence, comme maire, sur la question de la naturalisation et que par conséquent, on peut voter pour lui sans avoir égard à cette question de *nativisme*. Que les whigs votent pour M. Fréret parce qu'il est whig, comme les torys voteront pour M. Prieur parce qu'il est tory.

L'élection d'aujourd'hui décidera la question de savoir si le cabale l'emportera sur le vœu du peuple.

TABLEAU des districts électoraux des trois municipalités avec indication des lieux où se fait l'élection.

Première Municipalité.

1er. District—A l'hôtel autrefois Richardson, rue Conti—4 aldermen.
2d. District—Au café de la ville, encoignure Chartres et St. Pierre—2 aldermen.
3e. District—Au café Davis, rue d'Orléans—2 aldermen.
4e. District—Au café à l'encoignure Royale et St. Philippe—2 aldermen.
5e. District—Au café de A. Michel, encoignure Orléans et Trémé—2 aldermen.

Seconde Municipalité.

1er. District—A l'hôtel St. Charles—4 aldermen.
2d. " A la maison municipale—4 aldermen
3e. " A la case à pompe No. 1, rue Hunter—4 aldermen.

Troisième Municipalité.

1er. District—Au café de rait-road, encoignure Levée et Chausse Elysées—2 aldermen.
2d. District—Au corps de garde, encoignure Victoire et Marigny—2 aldermen.
3e. District—Au Free Port Hotel, rue de la Levée—2 aldermen.
4e. District—Chez M. J. J. Buss—Un alderman.

Le Bataillon d'Artillerie a reçu de Boston, il y a quelques jours, les six pièces de six que lui avait accordées la Législature.

THEATRE ITALIEN.

LA SONNAMBULA. MME E. F. DE SYPTOR.

La compagnie italienne nous a fait entendre samedi soir une gracieuse partition de plus: celle de la *Sonnambula*. S'il est une œuvre de Bellini appréciée, goutée, en faveur parmi nous; assurément c'est celle-là: les suaves mélodies qu'elle renferme, n'ont-elles pas été mille fois redites par le piano ou par la voix de toutes nos musiciennes? Ne l'avons-nous pas aussi applaudie tout récemment au Théâtre St-Charles? Elle arrivait donc parmi nous avec les chances les plus favorables pour être parfaitement accueillie; on aurait parlé sans crainte qu'elle attirerait la foule et qu'elle serait saluée par l'enthousiasme le plus vif; eh! bien ces différentes prévisions ne se sont pas réalisées: l'assistance était peu nombreuse samedi, et jamais, depuis l'arrivée des Italiens, on n'avait vu le public aussi froid et aussi peu empressé d'applaudir. A quoi tenait cette indifférence? Cette ce n'est pas à l'exécution générale; car on sait quel soin y préside ordinairement, et la compagnie dans cette circonstance n'a pas dérogé à ses habitudes. Les chœurs, malgré quelques hésitations au commencement, hésitations causées peut-être par le peu de précision de l'orchestre, les chœurs ont déployé cette fermeté d'ensemble et cette fougue de nuances qui les distinguent. Les artistes chargés des rôles secondaires ont fait de leur mieux et l'on a pu remarquer surtout les efforts quelquefois heureux de Mme Maroni. Le rôle d'*Elvino* et celui de *Rodolfo* ont été chantés par MM. Perozzi et Cecconi avec un charme tout particulier. Le premier, à qui l'on sait gré du zèle dont il fait preuve, mérite dans la *Sonnambula* les éloges que nous lui avons déjà donnés à propos de l'Elisire; et son succès a été complet avant-hier. La voix moelleuse du second a rarement fait autant d'impression que dans la première cavatine de Rodolfo, si suave et si pleine de mélancolie. Mais comment, demandera-t-on peut-être, comment alors en fait-il que la *Sonnambula* ait eu manqué soir une destinée si peu brillante? Nous devons le dire avec toute franchise, cela tient à la façon dont est joué et chanté le rôle d'*Amina*, le plus important, sinon le plus charmant de tout l'ouvrage.

Quand Mme Sutton parut pour la première fois dans *Lucia di Lammermoor*, elle n'eut pas le bonheur de plaire beaucoup: elle avait contre elle de trop agréables souvenirs, mais si on lui refuse de l'intelligence dans le jeu et de l'élégance dans le chant, on crut lui reconnaître au moins une certaine habileté de vocalisation; eh! bien ce mérite, si mince qu'il fut, ne s'est plus retrouvé dans la *Sonnambula*. Le désappointement a été complet. On a vu dans *Amina* une paysanne sans grâce, sans jeunesse, sans fraicheur, sans aucun des charmes que le théâtre demande aux plus simples villageoises; et cette paysanne si gauche et si peu légère n'a pas même donné la compensation sur laquelle on comptait; elle n'a pas su chanter proprement le morceau de son air. Certes nous n'avions pas pour notre part une bien haute opinion de Mme Sutton; mais jamais nous n'aurions pu imaginer qu'il y eut chez elle une telle absence de goût, d'intelligence et de savoir-vivre. Nous avons souvent entendu des écoliers inexpérimentés aborder de grandes cavatines après quelques mois de leçons, et cependant nous n'avons pas rencontré qu'aucune d'elles nous ait fait éprouver une sensation pareille.

La voix de Mme Sutton compte à peine, on le sait, tants en quinte deux touches et limpides dans le medium; elle est sacrifiée dans le haut et devient guturale dans les registres inférieurs. Une méthode savante pourrait, sinon faire disparaître, au moins adoucir ces défauts; celle que possède Mme Sutton ne tendrait à rien en pareille une, ne sert qu'à les mettre en relief. Ajoutez que, sous prétexte de vibration, un chevrotement presque continuel vient enlever à la voix de la chanteuse le peu de sureté qu'elle pour'ait avoir. Et cette voix qui flatte si peu l'oreille' cette voix qui n'est nullement pure, se lance avec une incroyable audace au milieu des larges développements et des fioritures innombrables de la mélodie italienne! Dieu soit aussi quels ravages elle y fait! La phrase musicale ne se retrouve plus; et cet légers ornements qui en relèvent la trame, ces broderies élégantes qui n'ont de prix que par leur netteté, leur précision, leur fini, se perdent dans une espèce de gazouillement confus et indéterminé que les admirateurs de Mme Sutton appellent vocalisation. C'est assurément bien de la générosité de leur part; car la cantatrice échoue contre les difficultés les plus ordinaires: nous ne parlerons pas de la cadence; il n'est pas donné à tout le monde de la réussir; mais les plus simples gammes, les traits les plus aisés, les plus vulgaires agrémens sont exécutés avec une maladresse et une incorrection dont rien n'approche. Et c'est là justement ce que Mme Sutton dépense avec le plus de prodigalité! Si encore dans cette profusion de notes on pouvait apercevoir quelque liaison, quelque couleur, quelque sens! Mais, non! Rien ne peut donner une idée du décousu, de la pâleur, de l'insignifiance et—qu'on nous passe le mot—de l'insipidité de cet inépuisable ramage.

On comprend sans peine maintenant que le rôle d'*Amina* ait singulièrement mal au succès de la *Sonnambula*. Un moment vera la fin Mme Sutton parut vouloir se relever; mais cet élan qui avait donné quelque espérance, fit tomber bien vite la cantatrice dans un dévergondage de chant si phénoménal que des rires éclatèrent dans plusieurs parties de la salle. C'est la seule protestation qui ait eu lieu: mais certes elle-là en vaut bien une autre.

P. S. Ce soir encore *la Sonnambula*. On s'étonne quelquefois de ne pas voir la foule se porter aux représentations des Italiens: cela tient à deux causes principales. La partie du public qui aime véritablement la musique italienne, n'est pas extrêmement nombreuse parmi nous; et d'un autre côté les soirées d'opéra ont le tort d'être beaucoup trop rapprochées les unes des autres. Si, au lieu de faire chanter les artistes cinq fois dans une semaine, on ne donnait que trois représentations; si, au lieu de répéter chaque opéra deux fois de suite, on mettait quelque intervalle entre cette double apparition, nous sommes certains que les chambrées seraient beaucoup plus belles. Tel dilettante qui n'est pas de force à entendre la même musique durant deux soirées consécutives, sera fort aise de la retrouver quelques jours plus tard.

Poids du Pain cette semaine.—Trente sept onces pour 10 cents—les pains de seconde qualité devront peser 25 pour cent en sus.

☞ Une assemblée mensuelle de la Chambre du Commerce aura lieu ce soir à 7 heures.

Mme FITZWILLIAMS, de retour de Mobile, vient de contracter un nouvel engagement avec le théâtre de la rue Poydras.

JAMES H. PEEBLES, consul américain à Campêche, est arrivé à la Nouvelle-Orléans avant-hier.

M. RODNEY, du Delaware, a été, dit-on, nommé consul pour le port de Matanzas.

COUR CRIMINELLE.

Séance d'avant hier.

S. H. Le juge Canonge a prononcé les sentences suivantes:

Nicholas Morris trouvé coupable par le jury, le 29 du mois dernier d'escroquerie commise le 10 mars, au préjudice de M. R. W. Green, a été condamné à 6 mois de prison et aux frais.

William Davis, alias Brooks alias Watson, trouvé coupable par le jury le 28 mars de résistance envers un watchman pendant l'exercice de ses fonctions, a été condamné à 250 d'amende, 3 mois de prison et aux frais du procès.

Il paraît que William Davis a une antipathie très prononcée pour les watchmen, car hier après l'audition de son jugement et alors qu'il était reconduit en prison, William Davis parvint à s'échapper des mains du garde, mais il a été ratrapé immédiatement.

Le greffier a donné lecture de l'accusation portée contre James Murphy alias Peter Allen et James G. Wilney alias James Garland, prévenus d'avoir volé le 13 mars dernier une quantité de merchandise et de monnaie évaluée à 535; ces deux accusés ont reconnus coupables de ce vol, et ont été immédiatement condamnés à une semaine de prison et aux frais.

La Cour s'est ensuite occupée des affaires ci-après. Louis François Nicholas h. d. e. l. accusé d'émeute envers M. Beaumont Royere, a été reconnu non coupable par le jury.

Hosey Barker accusé d'escroquerie au préjudice de Jacob Barker a été reconnu non coupable par le jury qui n'a pas même entré dans la chambre des délibérations pour rendre son verdict.

INTERIEUR.

[*Correspondance particulière de l'Abeille*]

WASHINGTON, 23 mars 1842.

SENAT.—Bien que le sénat ne dût siéger qu'à midi, et que ne l'on ne procède jamais à l'ordre du jour avant une heure, les dames avaient envahi les galeries dès neuf heures, et long-temps avant l'ouverture de la séance, tous les sièges étaient occupés.

A une heure, l'ordre du jour a été épuisé.

M. Clay s'est encore excusé sur l'état de sa santé, mais en ajoutant qu'il ne voulait pas ajourner la clôture des débats, et qu'il allait tâcher de répondre de son mieux aux argumens des honorables sénateurs qui l'avaient précédé. Son discours a duré trois heures. Magnifique improvisation où l'orateur s'est élevé à des hauteurs sublimes, et où il s'est attaqué à toutes les questions gouvernementales avec cette habileté qu'on lui connait. Il a établie une sorte de parallèle entre la façon d'agir de notre gouvernement et celui de la Grande Bretagne: il en a fait ressortir les plus contrastes, en même temps qu'il en a signalé les points de contact. Il serait impossible de vous donner en quelques lignes une idée de ce beau discours. A la veille de se retirer de la vie publique, M. Clay a compris qu'il lui fallait user de modération. Au moment où il allait se nommer, il s'est tourné vers les démocrates et leur a prié de se joindre aux whigs pour tirer le pays de la triste situation où il se trouve.

A quatre heures le sénat s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—L'orateur a présenté, au après de l'ouverture de la séance, la démission de M. Geddings, comme membre de la chambre.

Sur motion de M. Adams, l'orateur a été requis d'écrire à ce sujet aux gouverneur de l'Ohio.

L'orateur a présenté à la chambre une copie des résolutions adoptées par une grande assemblée de négocians tenue à New York.

Il a été reçu du président un message, où il refuse de donner les noms de ceux qui n'étaient admis à lui parler obtenir des emplois publics.

La chambre s'étant constituée en comité général, a pris en considération le bill qui autorise la négociation d'un emprunt.

Après quelques débats de peu d'importance, la chambre s'est ajournée.

WASHINGTON, 24 mars 1842.

SENAT.—L'ordre du jour a rammené la discussion des résolutions de M. Clay.

M. Rives a présenté d'autres résolutions en remplacement des 2de, 3me, 4me et 5me résolutions de M. Clay. Il est absolument nécessaire a-t-il dit, que l'on abandonne au trésor fédéral les revenus provenant de la vente des terres publiques jusqu'à ce que la dette nationale.

M. Preston, ayant ensuite obtenu la parole, a déclaré partager l'avis de M. Rives, et ajoute que les besoins du gouvernement exigeant impérieusement une augmentation du tarif.

M. Clay a répondu que quant aux revenus des terres publiques, ils suffisaient à peine à grossir le chiffre de nos recettes, tandis que l'imposition d'un droit de 30 pour cent sur les importations aurait bientôt éteint la dette publique.

La dernière des résolutions présentées par M. Clay, laquelle enjoint au secrétaire du trésor, de déclarer quelles économies pourraient être faites annuellement, etc., a été unanimement adoptée.

Les 10 résolutions restantes seront prises en considération mardi prochain.

A après la présentation de plusieurs bills d'un intérêt purement local, le sénat s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le comité des dépenses publiques a présenté un bill qui établit le salaire des officiers de l'armée et de la marine des Etats-Unis.

Les trois fois et renvoyé au comité général.

M. Adams a présenté une résolution ayant pour objet d'amender les règles de façon qu'il ne soit plus interdit désormais à un membre accusé de se défendre, par l'effet de la précédente question.

La chambre s'est ensuite constituée en comité général pour la prise en considération du bill qui autorise la négociation d'un emprunt.

La chambre s'est ajournée un instant après.

Elections au Rhode-Island. — Les habitans du Rhode-Island ont commencé le 21 du mois dernier, à voter au sujet de l'adoption ou du rejet de la nouvelle constitution, rédigée sous les auspices de la législature.

Les voix recueillies le lundi 21 mars (les bureaux d'élection restent ouverts trois jours) ont donné une majorité de 1179 contre l'adoption de la constitution, ainsi qu'il résulte des retours officiels publiés dans les journaux de Providence.

	Adopt.	Rejet.
Comté de Providence,	2514	5094
" Newport,	1217	437
" Kent,	624	652
" Bristol,	506	187
" Washington,	999	698
	5859	7068
		5889
	Majorité contre	1179

CHARLES DICKENS est arrivé à Baltimore le 22 mars. Il se propose de faire avec M. Washington Irving, une tournée complète par les états de l'Ouest.

MELROD, le héros de la *Caroline* et de la Cour d'assises d'Utica, vient d'épouser *miss Morrison*, celle même qui a déclaré sous serment devant le tribunal, que l'accusé se trouvait chez son père, le soir même où fut incendiée la Caroline.

—Une élection spéciale aura lieu le 11 courant dans la Caroline du Nord, à l'effet de nommer un membre du Congrès en remplacement de Lewis Williams, décédé.

EXTERIEUR.

CHINE.

La barque *Delhi*, arrivé il y a quelques jours à New York de Macao, a rapporté des nouvelles de Chine, de sept jours plus récentes. Elles sont très peu importantes, et n'ont aucun intérêt à nos lecteurs. Le subrécargue et quelques matelots d'un navire américain mouillé à Whampoa, avaient été arrêtés le 21 novembre par des soldats chinois, chargés de la chasse, et jetés en prison. Ils n'ont été mis en liberté qu'après avoir fait connaître leur qualité de citoyens américains.

☞ Avis—Le paquebot des F. U. BUCKEYE, pour Bayou Sara et les ports intermédiaires partira du Levée le 2 courant et continuera ses voyages réguliers ses jours habituels, d'un à être les lundis et jeudis. 4 avril—1

VARIÉTÉS.

LA CHAINE D'ARGENT.

L'APPARTEMENT DE GARÇON.

—Que le diable soit de toi!

—Bien obligé.

—J'avais défendu ma porte.

—Pas pour les amis.

—Pour tout le monde.

—L'amitié a des privilèges.

—Le premier de tous est celui d'être importun.

—Oh! oh! de grands mots!... Nous nous fâchons!...

—Du tout; mais je veux être seul, ne m'entends-tu pas?

—J'entends très bien, mais je ne veux pas comprendre.

—C'est-à-dire que je ne suis pas libre chez moi?

—Tu es libre de m'offrir à déjeuner.

—Je ne déjeune pas; je ne prends qu'une tasse de chocolat.

—Je le sais; aussi ai-je apporté des provisions et donné mes ordres à la soubrette.

—C'est insoutenable!

—Je soupçonne un de tes créanciers, rébarbatif entre tous, d'avoir comme moi forcé la consigne.

—Eh! je n'ai plus de créanciers! mon père a payé toutes mes dettes.

—Alors permets-moi de te dire que tu as un bien mauvais revoir, défaut capital pour un futur mari, et de mauvais présage pour le bonheur à venir de ma jolie cousine!

Ce colloque avait lieu entre deux hommes qui différaient d'âge, de caractère et d'éducation; pourtant s'ils n'étaient pas des amis dans la véritable et belle signification du mot, ils étaient du moins, comme on en peut juger, en très grande familiarité.

L'un, le maître du logis, avait vingt-sept ans et s'appelait Henri Devarelles; l'autre, le visiteur importun, en avait quarante-quatre, et s'appelait Sébastien Campagnard. Henri Devarelles était fils unique d'un fabricant de draps de Louviers. Après avoir achevé ses études au collège royal de Rouen, il vint à Paris faire son droit. Dès qu'il fut revenu, son père lui fournit les moyens de se meubler convenablement et lui assura une pension annuelle de mille écus.

Henri fit alors de la liberté l'usage qu'en font la plupart des jeunes gens: il en abusa; il négligea peu à peu ses anciennes connaissances, et recherche de préférence son amie de la veille, joyeux disciplineur en compagnie desquels il courait les mauvaises sociétés; il fit des dettes, et dans sa détresse le souvenir des correspondance de son père lui revint en mémoire; il reparut assidûment chez ces braves gens, où il avait vécu plusieurs années; et enfin là où il ne venait chercher que des ressources passagères, le hasard voulut qu'il trouvât une fortune réelle. Le négociant chez lequel il avait achevé son éducation lui propose un mariage qu'il ne craignit pas de qualifier de superbe! Une riche héritière, fille unique d'une dame veuve; quelle rencontre! Ou ménages adroitement les entrevues; le gendre futur plut beaucoup à la belle mère: point principal; les jeunes gens se convinrent: point secondaire; la belle-mère déplut souverainement au gendre: point négatif.

Les conditions du mariage à peu près fixées, Henri écrivit à son père, brave homme qui chaque jour se crevait les yeux à lire les quatre pages de son journal, dans le doux espoir d'y découvrir la nomination de son fils à quelque emploi élevé de la magistrature, au tout au moins l'annonce d'un savant ouvrage de jurisprudence. M. Devarelles se mit en route aussitôt, et après s'être amplement informé, il donna son consentement.

Les parties signèrent et alors à son père le tardif aveu de ses fautes, c'est-à-dire de ses dettes. La rigidité du vieillard fut révoltée, et malgré les insistances de son fils, il alla trouver madame Duru pour lui rendre sa parole, et dégager la sienne, en lui disant toute la vérité. Celle-ci apprécia, en l'exagérant, comme les femmes en général apprécient les sentimens, la conduite de M. Devarelles, et elle maintint la parole donnée. En conséquence, au moment où nous avons vu Sébastien Campagnard se présenter chez Henri Devarelles, ce dernier n'avait plus qu'une semaine à attendre pour voir son mariage avec Mlle. Angélique Duru rangé au nombre des faits accomplis.

Henry Devarelles cachait une grande timidité sous l'apparence d'un aplomb précoce. Il avait le cœur franc, le sens droit, l'esprit réfléchi, la mémoire fidèle à la parole donnée, mais il a été ratrapé immédiatement.

Le greffier a donné lecture de l'accusation portée contre James Murphy alias Peter Allen et James G. Wilney alias James Garland, prévenus d'avoir volé le 13 mars dernier une quantité de merchandise et de monnaie évaluée à 535; ces deux accusés ont reconnus coupables de ce vol, et ont été immédiatement condamnés à une semaine de prison et aux frais.

La Cour s'est ensuite occupée des affaires ci-après. Louis François Nicholas h. d. e. l. accusé d'émeute envers M. Beaumont Royere, a été reconnu non coupable par le jury.

Hosey Barker accusé d'escroquerie au préjudice de Jacob Barker a été reconnu non coupable par le jury qui n'a pas même entré dans la chambre des délibérations pour rendre son verdict.

L'élection d'aujourd'hui décidera la question de savoir si le cabale l'emportera sur le vœu du peuple.

TABLEAU des districts électoraux des trois municipalités avec indication des lieux où se fait l'élection.

Première Municipalité.

1er. District—A l'hôtel autrefois Richardson, rue Conti—4 aldermen.
2d. District—Au café de la ville, encoignure Chartres et St. Pierre—2 aldermen.
3e. District—Au café Davis, rue d'Orléans—2 aldermen.
4e. District—Au café à l'encoignure Royale et St. Philippe—2 aldermen.
5e. District—Au café de A. Michel, encoignure Orléans et Trémé—2 aldermen.

Seconde Municipalité.

1er. District—A l'hôtel St. Charles—4 aldermen.
2d. " A la maison municipale—4 aldermen
3e. " A la case à pompe No. 1, rue Hunter—4 aldermen.

Troisième Municipalité.

1er. District—Au café de rait-road, encoignure Levée et Chausse Elysées—2 aldermen.
2d. District—Au corps de garde, encoignure Victoire et Marigny—2 aldermen.
3e. District—Au Free Port Hotel, rue de la Levée—2 aldermen.
4e. District—Chez M. J. J. Buss—Un alderman.

Le Bataillon d'Artillerie a reçu de Boston, il y a quelques jours, les six pièces de six que lui avait accordées la Législature.

THEATRE ITALIEN.

LA SONNAMBULA. MME E. F. DE SYPTOR.

La compagnie italienne nous a fait entendre samedi soir une gracieuse partition de plus: celle de la *Sonnambula*. S'il est une œuvre de Bellini appréciée, goutée, en faveur parmi nous; assurément c'est celle-là: les suaves mélodies qu'elle renferme, n'ont-elles pas été mille fois redites par le piano ou par la voix de toutes nos musiciennes? Ne l'avons-nous pas aussi applaudie tout récemment au Théâtre St-Charles? Elle arrivait donc parmi nous avec les chances les plus favorables pour être parfaitement accueillie; on aurait parlé sans crainte qu'elle attirerait la foule et qu'elle serait saluée par l'enthousiasme le plus vif; eh! bien ces différentes prévisions ne se sont pas réalisées: l'assistance était peu nombreuse samedi, et jamais, depuis l'arrivée des Italiens, on n'avait vu le public aussi froid et aussi peu empressé d'applaudir. A quoi tenait cette indifférence? Certes ce n'est pas à l'exécution générale; car on sait quel soin y préside ordinairement, et la compagnie dans cette circonstance n'a pas dérogé à ses habitudes. Les chœurs, malgré quelques hésitations au commencement, hésitations causées peut-être par le peu de précision de l'orchestre, les chœurs ont déployé cette fermeté d'ensemble et cette fougue de nuances qui les distinguent. Les artistes chargés des rôles secondaires ont fait de leur mieux et l'on a pu remarquer surtout les efforts quelquefois heureux de Mme Maroni. Le rôle d'*Elvino* et celui de *Rodolfo* ont été chantés par MM. Perozzi et Cecconi avec un charme tout particulier. Le premier, à qui l'on sait gré du zèle dont il fait preuve, mérite dans la *Sonnambula* les éloges que nous lui avons déjà donnés à propos de l'Elisire; et son succès a été complet avant-hier. La voix moelleuse du second a rarement fait autant d'impression que dans la première cavatine de Rodolfo, si suave et si pleine de mélancolie. Mais comment, demandera-t-on peut-être, comment alors en fait-il que la *Sonnambula* ait eu manqué soir une destinée si peu brillante? Nous devons le dire avec toute franchise, cela tient à la façon dont est joué et chanté le rôle d'*Amina*, le plus important, sinon le plus charmant de tout l'ouvrage.

Quand Mme Sutton parut pour la première fois dans *Lucia di Lammermoor*, elle n'eut pas le bonheur de plaire beaucoup: elle avait contre elle de trop agréables souvenirs, mais si on lui refuse de l'intelligence dans le jeu et de l'élégance dans le chant, on crut lui reconnaître au moins une certaine habileté de vocalisation; eh! bien ce mérite, si mince qu'il fut, ne s'est plus retrouvé dans la *Sonnambula*. Le désappointement a été complet. On a vu dans *Amina* une paysanne sans grâce, sans jeunesse, sans fraicheur, sans aucun des charmes que le théâtre demande aux plus simples villageoises; et cette paysanne si gauche et si peu légère n'a pas même donné la compensation sur laquelle on comptait; elle n'a pas su chanter proprement le morceau de son air. Certes nous n'avions pas pour notre part une bien haute opinion de Mme Sutton; mais jamais nous n'aurions pu imaginer qu'il y eut chez elle une telle absence de goût, d'intelligence et de savoir-vivre. Nous avons souvent entendu des écoliers inexpérimentés aborder de grandes cavatines après quelques mois de leçons, et cependant nous n'avons pas rencontré qu'aucune d'elles nous ait fait éprouver une sensation pareille.

La voix de Mme Sutton compte à peine, on le sait, tants en quinte deux touches et limpides dans le medium; elle est sacrifiée dans le haut et devient guturale dans les registres inférieurs. Une méthode savante pourrait, sinon faire disparaître, au moins adoucir ces défauts; celle que possède Mme Sutton ne tendrait à rien en pareille une, ne sert qu'à les mettre en relief. Ajoutez que, sous prétexte de vibration, un chevrotement presque continuel vient enlever à la voix de la chanteuse le peu de sureté qu'elle pour'ait avoir. Et cette voix qui flatte si peu l'oreille' cette voix qui n'est nullement pure, se lance avec une incroyable audace au milieu des larges développemens et des fioritures innombrables de la mélodie italienne! Dieu soit aussi quels ravages elle y fait! La phrase musicale ne se retrouve plus; et cet légers ornemens qui en relèvent la trame, ces broderies élégantes qui n'ont de prix que par leur netteté,

VENTES DE SHERIF.

John McDonough, contre George Armstrong et Charles Armstrong.

COUR DE PAROISSE.—No. 14,377.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la porte du magasin du Shérif, rue Royale, entre les rues Dumaine et St. Philippe no. 260, lundi le 10 avril 1842, à dix heures du matin:

Un lot de meubles, vaisselle, &c. consistant en lits, tables, billards, armoires, plats, assiettes, &c. &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

Ainsi il sera vendu, le même jour à une heure P. M. à la Bourse de Cédé, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville:

Le bail de la maison occupée par les défendeurs et située à l'encoignure des rues Natchez et Tchoupitoulas jusqu'au 1er novembre 1842.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—comptant.

4 avril—3f V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

C. B. Lanusse, contre Daniel Frederick & al.

COUR DE PAROISSE.—No 10760.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cédé rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 6 mai 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.

No. 1. Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, bornée par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Ilet No. 86, sur un plan dressé par A. Lafon.

Les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun, 30 pieds 2 pouces, face à la rue Jackson sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.

Les lots Nos. 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces face à la rue Josephine, sur 120 pieds dix pouces de profondeur (mesure américaine).

No. 2. Un lot de terre contigu par le No. 29 sur un plan dressé par Le Bringier et mesurant 30 pieds français face à la rue des Ursulines entre les rues Prieur et Johnson, sur 90 pieds de profondeur.

No. Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Josephine et Naydes, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Naydes sur 108 pieds de profondeur et face à la rue Josephine comprie dans l'Ilet No. 43.

Conditions:—Comptant.

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane, contre Edward E. Parker.

COUR DE PAROISSE.—No. 12,918.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cédé, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 10 mai 1842, à midi, les propriétés ci-après décrites saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un morceau de terre situé au faubourg Ste-Marie de cette ville dans l'Ilet comprris entre les rues Tchoupitoulas, St Joseph, Commerce (nouvellement rue Lafayette) et Julie; ledit morceau de terre mesurant (nouvelle mesure) cent 108 pieds de front sur une profondeur de 119 pieds du côté de la rue Julie et de 113 pieds du côté de la rue St-Joseph, ensemble avec les ajoutés et deux trois étages, couverts en ardoises qui y sont construits, chaque édifice ayant 27 pieds de face sur 56 pieds de profondeur. Lequel morceau de terre se composant de 16 de ses lots désignés par les Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du plan dressé par Joseph Pilie, arpenteur de la ville le 19 janvier 1839 et annexé à un acte au bureau de Pelis de Armas alors notaire en cette ville, en date du 8 octobre 1839 et secondairement de la moitié du lot No. 3 du même plan.

2o. Le lot de terre situé au faubourg St. Louis mesurant 25 pieds 10 pouces et 2 lignes face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod, sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 2 lignes, ensemble les constructions de toute nature y existantes, savoir: une grande écurie en briques à 2 étages qui y sont construites. Le dit lot est désigné par le No. 18 sur un plan dressé par Pilie, arpenteur de la ville le 19 janvier 1839 et depuis en l'étude de Wm. Christy, notaire en cette ville.

3o. Et 90 sections du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions: comptant.

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

V. Vignaud vs W. D. Lomax.

COUR DE PAROISSE.—No. 14174.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cédé, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 9 mai 1842, à midi:

La propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les constructions y existantes sur le dit lot, consistant en deux bâtiments, l'un de 27 pieds de long sur 17 pieds de large, et l'autre de 30 pieds de long sur 17 pieds de large, ensemble les bâtiments, dépendances, &c. du "Carron Pecan" situé à l'encoignure des rues St Ferdinand et Grands hommes, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant.

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward E. Parker.

COUR DE PAROISSE.—No. 12921.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cédé rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 9 mai 1842, à midi, les propriétés ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un morceau de terre contenant 226 pieds 10 pouces face à la rue du Commerce (Lafayette) entre les rues Julie et Joseph, et ayant une profondeur de 110 pieds ou environ, ensemble les constructions, droits et privilèges qui y appartiennent. Ladite portion de terre se composant de neuf lots de terre désignés par les Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du plan dressé par Joseph Pilie, A. F. G. Armas, anciennement notaire public en cette ville et annexé à un acte en date du 8 mars 1839 et mesurant chacun 25 pieds 2 1/2 pouces de face sur 110 pieds ou environ de profondeur.

2o. et 71 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

V. ALLAIN,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

La banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward E. Parker.

COUR DE PAROISSE.—No. 12917.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cédé rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mardi le 10 mai 1842, à midi, les propriétés ci-après décrites saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un morceau de terre situé au faubourg St-Marie, au-dessus de la ville de cette ville, dans l'Ilet compris entre Tchoupitoulas, St Joseph, Commerce (nouvellement rue Lafayette) et Julie; le dit morceau de terre mesurant (nouvelle mesure) cent 108 pieds de front sur une profondeur de 119 pieds du coté de la rue Julie et de 113 pieds du coté de la rue St-Joseph, ensemble avec les ajoutés et deux trois étages, couverts en ardoises qui y sont construits, chaque édifice ayant 27 pieds de face sur 56 pieds de profondeur. Lequel morceau de terre se composant de 16 de ses lots désignés par les Nos 4, 5, 6, 7,